

**EXTRAIT DE DELIBERATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 30 mars 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS le 30 mars, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mercredi 22 mars 2023, s'est réuni à la salle polyvalente de Francin à Porte de Savoie en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 56

Nombre de membres votants : 61

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT	X		
Carlo	APPRATTI	ARBIN	X		
Georges	COMMUNAL	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Christophe	RUSPINI (Suppléant)	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOIX SUR GELON		E. SANDRAZ	X
Eric	BARBIER	CHAMP LAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN	X		
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Benoit	LAISNEY (Suppléant)	DETRIER	X		
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Gilles	PETIT (Suppléant)	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE		J.F. CLARAZ	X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET	X		
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES	X		
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN		S. COMPOIS	X
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		

Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		J-P. GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE	X		
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE		J. GACHET	X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET			X
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

53-2023 EXAMEN ET VOTE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (M49)

Rapporteur : Jacky DONJON

Pour faciliter la lecture du document, sont utilisées les abréviations suivantes :

- RF : recette de fonctionnement
- DF : dépense de fonctionnement
- RI : recette d'investissement
- DI : dépense d'investissement
- RAR : restes à réaliser

Ce budget est issu de la fusion des anciens budgets annexes assainissement « à autonomie financière » et « à gestion déléguée », décidée par délibération du Conseil communautaire du 10 décembre 2020.

Ce budget est doté de l'autonomie financière et doit à ce titre détenir la trésorerie propre à ses besoins.

Il concerne d'une part le volet de la compétence assainissement de la Communauté de communes exercée en régie directe depuis 2018 : le SPANC, l'assainissement du Parc d'activités Alpespace et l'assainissement collectif ailleurs que sur les secteurs gérés en DSP.

Il concerne d'autre part le volet de la compétence assainissement exercée en délégation de service public. Cela concerne l'assainissement collectif intégral sur les communes ou sections de communes de Saint Pierre d'Albigny, Saint Jean de la Porte, Francin, Montmélian ainsi que le transport et le traitement sur les communes ou sections de communes de Chignin, Arbin, les Marches, Myans et Apremont.

Les retards de facturation ont été rattrapés et le train de facturation a trouvé son rythme de croisière, permettant de consolider les données financières du budget annexe Assainissement. Cependant, la conjoncture actuelle de hausse des coûts, notamment des contrats de prestations et de délégations, ainsi que des charges d'énergie a nécessité la définition fin 2022 d'un nouveau tarif cible pour une facture 120 m³ pour financer de lourds investissements à partir de cet exercice 2023, et la charge financière des remboursements d'intérêts qui va considérablement augmenter.

Pour l'année 2023, le projet de budget primitif s'équilibre en HT :

- En section d'exploitation à 5 846 000 € ;
- En section d'investissement à 6 594 000 €.

En section d'exploitation, le résultat de fonctionnement reporté (2 800 805 €), issu du budget DSP mais renforcé par le rattrapage du retard de facturation effectué en 2021 et d'un résultat positif de 189 549 € en 2022, ainsi que les recettes de redevances et prestations (2 325 000 €), les subventions (40 000 €), les reversements de redevances (176 000 €) couvrent les principales dépenses suivantes :

- Au chapitre 011 (charges à caractère général), 1 273 800 €, principalement répartis entre :
 - les dépenses de prestations de services (573 000 €) pour l'exploitation des installations, le traitement des boues (en diminution : fin des mesures coûteuses Covid-19) ou les prestations d'entretien des assainissements non collectifs,
 - L'entretien des réseaux (129 000 €),
 - Les fournitures d'eau et d'énergie (78 000 €) en forte augmentation en raison des prévisions d'inflation et de la reprise des contrats d'énergie des installations sur les communes du secteur de l'ex-Sabre,
 - Les études et diagnostics (115 000 €) en augmentation en raison du renouvellement des contrats de prestations sur les secteurs GELON et ex-SABRE,
 - Les remboursements de frais au Grésivaudan pour le transport et le traitement des effluents du secteur ex-SABRE (300 000 €).
- Au chapitre 012, le remboursement au budget principal des dépenses de personnel affectées à ce service : 420 000 €
- Dans les autres chapitres
 - Le reversement à l'Agence de l'Eau des redevances de modernisation de réseaux (140 000 €)
 - Les charges financières (210 000 €)
 - Les dotations aux amortissements (1 700 000 €) : très gros rattrapage à faire en 2023 au titre d'une première tranche de mise à jour des amortissements après le transfert de la compétence en 2018
 - Des charges exceptionnelles : 30 000 € en prévision d'annulation de titres sur exercice antérieur
 - Un virement à la section d'investissement (1 800 000 €)

En section d'investissement, il est prévu :

En recettes :

- La reprise des excédents d'investissement des précédents budgets à hauteur de 698 245 €
- Des subventions à hauteur de 195 000 €
- Les écritures d'amortissement pour 1 700 000 €
- Le virement de la section d'exploitation (1 800 000 €)
- Des emprunts à hauteur de 2 200 000 €

En dépenses :

- Le remboursement du capital des emprunts pour 592 000 €
- Des acquisitions de divers matériels (des débitmètres, un nouveau véhicule de service et le remplacement d'un deuxième, de l'équipement informatique, des sondes de mesure de boue...) pour 122 000 €
- Divers travaux pour 3 631 000 €, dont 723 000 € pour le raccordement de la STEP Alpespace à la STEP du Domaine, 241 000 € pour la mise en route du chantier de la création de l'unité de traitement de Betton-Bettonet, 922 000 € pour la mise en route de l'extension de la STEP du Domaine, 230 000 € pour la 1ère tranche de la mise en séparatif des eaux usées au Hameau le Puits à Coise, 218 000 € de réhabilitation du réseau de transport à Montmélian entre le PR du Boisset et le PR Stade, 90 000 € pour l'harmonisation dans le cadre du nouveau schéma directeur d'assainissement et divers travaux d'opportunités en groupement avec des communes.
- Des crédits inscrits à titre de « réserve » pour préparer le financement de la nouvelle STEP du Domaine à Porte de Savoie à hauteur de 1 624 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à la majorité par 53 voix pour, 1 voix contre (Michel RAVIER) et 7 abstentions (Jean-François CLARAZ ayant pouvoir de Ludovic LAMBERT, Michel SYMANZIK, Sylvie SCHNEIDER, Georges COMMUNAL, Nathalie POMEON, Jean-Yves BERGER-SABATTEL) :

- **ADOpte** le Budget primitif 2023 – budget annexe assainissement (M49) présenté ci-dessus, qui s'équilibre en recettes et en dépenses HT :
 - En section d'exploitation à 5 846 000 € ;
 - En section d'investissement à 6 594 000 €.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

Le Secrétaire de séance



Sébastien MARTINET

La Présidente,



Béatrice SANTAIS

